



Bulletin municipal N° 49

JANVIER 2019

Les élu(e)s du Conseil Municipal et le personnel de Saint Christophe vous présentent, à toutes et à tous, leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Au cours de l'année 2018, le conseil municipal s'est réuni

les 16 Janvier, 5 Mars, 11 Avril, 6 Juin, 11 Juillet, 10 Septembre, 4 Octobre,
14 Novembre et le 3 Décembre.

Les procès-verbaux des séances sont disponibles sur le site internet de la commune
(voir adresse ci-dessous).

- Les réunions sont publiques. La date et l'ordre du jour paraissent dans les journaux "La Montagne et l'Echo" et sur le site internet.
- Certains documents (budgets, comptes administratifs, procès-verbaux, ...) sont consultables en mairie et/ou sur le site : <http://paysdegueret.info/saintchristophe/>

LE NOËL DE SAINT CHRISTOPHE

Le samedi 15 décembre 2018, 62 adultes et enfants se sont retrouvés pour le traditionnel rendez-vous de Noël à la salle entièrement rénovée (voir travaux réalisés en 2018).



Un repas convivial a été offert par la municipalité et très apprécié par les convives. Le plat principal a été préparé par Monsieur Stéphane VILLETORTE du restaurant "INFLUENCE" de LA CHAPELLE TAILLEFERT.

Merci aux organisateurs qui, une fois de plus, se sont investis pour que chacun profite au mieux de cette soirée.

Le Noël des personnes âgées

Comme chaque année, la commune a offert des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans (paniers garnis ou fleurs...) résidant à Saint Christophe ou séjournant en maison de retraite.



LE SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A
VOCATION UNIQUE
(SIVU)

Nous vous rappelons que ce syndicat sert des repas chauds quotidiennement (dimanche et jours fériés compris). Ce service n'est pas exclusivement réservé aux personnes âgées : il peut être accessible en cas de perte d'autonomie momentanée (accident, maladie...).

La commune de Saint Christophe contribue à hauteur de 3,50 € par repas distribué, ce qui a représenté une dépense de 2 228,77 € pour 2018
Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie de Saint Victor en Marche : 05.55.52.29.18.

TAUX D'IMPOSITION VOTES EN 2018 Part Communale

- Taxe d'habitation 8,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 60,66 %

TARIFS LOGEMENT COMMUNAL 2019

Le loyer mensuel du logement communal est de 428,95 €. Les charges mensuelles de production d'eau chaude et de chauffage sont de 95,00 €.

BUDGETS COMMUNAUX

(équilibrés en dépenses et recettes)

ADOPTES EN 2018

Budget Principal

- Fonctionnement 107 705,88 €
- Investissement 78 291,05 €

Budget Eau et Assainissement

- Exploitation 59 254,89 €
- Investissement 44 148,20 €

TARIFS EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT 2019

EAU POTABLE :

Prix de vente aux abonnés de Saint Christophe

Abonnement annuel : 80,00 €, Consommation de 0 à 200 m³ : 1,20 €/m³, au-delà de 200 m³ : 0,92€/m³

La redevance **pollution d'origine domestique**, votée et prélevée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne auprès des consommateurs, a été fixée à 0,23 €/m³ (identique à 2018).

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera comme habituellement : 80% en juin (soit 64,00 €) et 20% en décembre (soit 16,00 €) avec la consommation d'eau de l'année.

Prix de vente au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière pour le compte de la commune de SAVENNES : 1,13 €/m³.

RAPPEL : Nous demandons aux particuliers de veiller à bien isoler les compteurs d'eau pendant la période hivernale.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ECO-VILLAGE "LA GRANGEADE " :

Abonnement annuel : 120,00 €, le m³ traité : 1,53 € (inchangés à ceux de 2018).

La redevance pour **modernisation des réseaux de collecte**, votée et prélevée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne auprès des consommateurs, a été fixée à 0,18 €/m³ (identique à 2018).

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera comme pour la facturation de l'eau potable : 80% en juin (soit 96,00 €) et 20% en décembre (soit 24,00 €) avec la consommation d'eau de l'année.

TARIF VOTE POUR LE GITE D'ETAPE COMMUNAL 2019

- **17,00 €** par nuit et par personne et 0,33 € de taxes de séjour.

Ces dernières sont votées et perçues par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à hauteur de **0,30 €** et **0,03 €** par le Conseil Départemental de la Creuse.

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE 2019 (identiques à ceux de 2018)

- **Gratuit** pour les manifestations sans but lucratif des associations communales (réunions, soirées, jeux...)
- **70 €** pour les manifestations familiales des habitants de la commune (du samedi au dimanche)
- **180 €** pour les manifestations sans but lucratif des particuliers et associations extérieurs (du samedi au dimanche)
- **250 €** pour les manifestations à but lucratif des particuliers et associations extérieurs à la commune
- **40 €** pour les réunions des associations extérieures, syndicats et autres.

Une caution d'un montant de **90 €** sera demandée à tout particulier et toute association avant chaque utilisation de la salle.

OPERATIONS REALISEES EN 2018

1. Travaux communs de rénovation de la salle communale (peinture de la salle, des fenêtres et portes extérieures, cadre photos, ...), nettoyage autour du bâtiment "la Consulte".
2. Travaux d'entretien des voies communales et des chemins ruraux (fauchage, débroussaillage, entretien superficiel des chaussées...) et sur les ouvrages et espaces du domaine de l'eau potable (captages,...)
3. Travaux sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et différents ouvrages afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée (mise en œuvre de purges, de ventouses, ...)
4. Cartographie du réseau AEP, avec géolocalisation des ouvrages suite à l'obtention de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 80%/HT.
5. Révision du zonage d'assainissement communal. L'enquête publique s'est déroulée du 12 novembre au 12 décembre 2018. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier présenté, opération financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux DETR) à hauteur de 80%/HT.
6. Mise en valeur du site "la Consulte" du docteur Ferdinand Villard : dallage et réhabilitation d'un caniveau en granit au droit du monument aux morts, suite à l'obtention de deux financements d'Etat (DETR) et CONTRAT de RURALITE), à hauteur de 80%HT.
7. Acquisition d'un aspirateur souffleur des plaquettes forestières pour l'alimentation du silo de la chaufferie bois des bâtiments communaux, grâce à l'obtention d'une subvention dite exceptionnelle (3 000,00 €), obtenue par Monsieur Éric JEANSANNETAS, Sénateur, et le Ministère de l'Intérieur.



Un grand Merci aux élu(e)s et bénévoles de la commune pour les sérieux coups de main (présence et mise à disposition de matériels).



TRAVAUX ENVISAGES EN 2019

1. Grosses réparations et mise aux normes sur les ouvrages et le réseau d'AEP (station de pompage «le Masgiral» et station du haut du Bourg), si obtention d'une subvention demandée auprès de l'Etat (DETR).
2. Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au village «Le Masforeau». Cette opération est inscrite au budget primitif 2019 du Syndicat des Energies de la Creuse et réalisée conjointement avec ORANGE (Ex France Télécom).
3. Grosses réparations à la voie communale au « Masgiral», une subvention de l'Etat a été obtenue en fin d'année 2018.

BIENVENUE aux nouveaux habitants !

Village "Les Forges" :

Mme Marie-Amélie MALAVAL et M. Pierre BIDON et leur fils

Le Bourg - Rue de la Fontaine :

Mme Carole PREVOST



NAISSANCES EN 2018 !

Tylian DENIS CLARCK - Né le 03 Aout 2018 (La Grangeade)

Ayden SABOUNI - Né le 14 Novembre 2018 (La Grangeade)

Nous adressons toutes nos félicitations aux jeunes mariés !

Mme Estelle FOUREST et M. Benoît LEJEUNE.



ILS NOUS ONT QUITTES en 2017 et 2018

2017 : Yves TANDE et Suzanne LAVAUD.

**2018 : Gaston MAZET, Marcel MEGRET, Yvonne AUFAURE,
Armande GRANDET, Josette AMEAUME et Quentin COLO.**

LA VIE ASSOCIATIVE DE SAINT CHRISTOPHE

Rendez-vous sportifs 2019

ATHLÉTIC TRIAL CLUB de SAINT CHRISTOPHE (ATC) :

- TRIAL National, Commune de SARDENT, le dimanche 7 Avril.
- TRIAL 4 jours de la Creuse à SARDENT, du jeudi 11 au dimanche 14 Juillet.

Renseignements : J. F. NEYRAUD ☎ 05. 55.52.77.73 06.24.84.82.89

ASCET 23 :

- Les "Foulées Orange" (course pédestre), le samedi 27 Avril, après-midi.

Renseignements : Jean-Louis LEGAY 06.30.58.73.42 — Marilyne LAVAUD 05.55.51.69.67

ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE

Tel./Fax : 05.55.52.74.03

E-mail : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

Lundi et Mercredi : 9 h – 12 h - Vendredi : 13 h 30 – 16 h 30

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez vous

Site: <http://paysdegueret.info/saintchristophe/>



ARTICLE

OCTOBRE 2018



La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret instaure un service de portage à domicile gratuit.

La Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret va proposer aux habitants de son territoire un service de portage à domicile entièrement gratuit à partir de **décembre 2018 / janvier 2019**.

Ce service s'adresse aux personnes habitant sur le territoire et ne pouvant pas se déplacer. Un bibliothécaire se rend au domicile de ces personnes, **sur rendez-vous**, afin d'aider au mieux le lecteur dans ses choix.

Une grande diversité de documents est mise à disposition : romans (dont certains en gros caractères), documentaires, biographies, revues, journaux, CD, DVD, Blu-Ray et textes enregistrés.

Il est possible d'emprunter jusqu'à **20 documents** (6 livres, 6 revues, 4 CD, 4 DVD/Blu-Ray) pour **4 semaines**.

A l'issue de cette période, le bibliothécaire vient récupérer les documents et peut ainsi en proposer de nouveaux.

Pour bénéficier de ce service, entièrement **gratuit**, il faut contacter la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret en laissant ses coordonnées aux bibliothécaires chargés de ce service (Sylvain Duqueroix et Isabelle Sauvage), au **05.87.63.00.08** du **mardi au samedi de 10h à 17h**.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Direction des Services du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'Etat
Affaire suivie par :
Catherine JALLOT
Tél : 05 55 51 58 12
catherine.jallot@creuse.gouv.fr

Guéret, le 14 JAN. 2019

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) m'informe qu'il réalise une enquête statistique du 1er février au 15 avril 2019, sur le cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine auprès des personnes résidant en France concernant un échantillon de logements situés dans les communes dont la liste est annexée au présent courrier.

L'enquête est effectuée par un enquêteur de l'INSEE muni d'une carte officielle.

Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.


Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr>.

Je vous remercie de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur chargé de cette enquête dans votre commune.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information à :

- M. Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Guéret
- M. le Directeur de l'UD DIRECCTE

La Préfète,

Magali DEBATTE

Notre commune est concernée.

Secrétariat de la Présidente
Tél. 05.44.30.23.12
presidente@creuse.fr
Réf : VS/BB/FC

A Guéret, le 19 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames les Maires,
Messieurs les Maires,

En octobre dernier, la Creuse a connu un épisode neigeux ayant fortement impacté les conditions de circulation sur certains territoires. Ainsi, il a été constaté des ruptures de liaisons routières empêchant parfois personnels soignants et aidants d'accéder au domicile des personnes les plus fragiles, les plus isolées.

Afin de prévenir ces risques, le Conseil départemental vous propose un petit texte et une illustration rappelant les obligations réglementaires relatives à l'élagage des arbres, à charge des propriétaires riverains de réseaux.

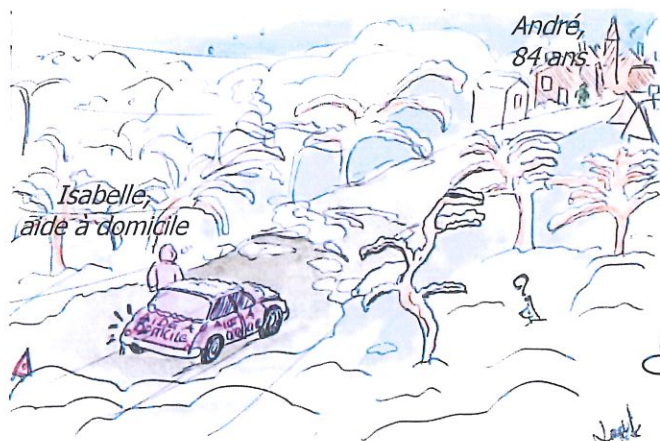
Si vous le souhaitez, vous pourrez l'intégrer dans vos prochains bulletins municipaux.

Je vous prie de recevoir, Mesdames les Maires, Messieurs les Maires, mes salutations les meilleures et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Valérie SIMONET,



Présidente du Conseil départemental



Avec la neige, des branches sont tombées sur la route... et André attend Isabelle pour lui préparer son déjeuner

Les arbres ont été élagués et malgré la neige, Isabelle a pu arriver chez André pour préparer son déjeuner



Conseil départemental de la Creuse

L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,... ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

la CREUSE
le Département

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.

LA SANTÉ DE NOS FORÊTS

ans les annales avec ses températures élevées et un prolongement tard en automne. Le printemps avait pourtant bien débuté avec des précipitations qui ont alimenté les réserves en eau du sol et permis une bonne croissance.

Les arbres ont changé d'aspect avec un flétrissement important du feuillage prématuré des feuilles et des problèmes sanitaires importants. Les équipes communales devront être vigilantes au printemps pour surveiller l'assèchement des arbres de nos campagnes, en particulier le chêne,

le sapin et le mélèze. En 2018 est l'épicéa commun, victime d'un scolyte (*Ips typographus*). Les attaques de scolytes sur les épicéas sont entrées en phase épidémique sur la moitié nord de la France, particulièrement dans les massifs montagneux de basse altitude.

Des taches rouges apparaissent dans le paysage puis le peuplement se dégrade avec des arbres secs en quelques semaines. L'écorce se décolle et se détache dans le bois (*typographie*).

En Europe, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la République Tchèque sont aussi concernées par une situation épidémique avec des volumes de bois conséquents totalisant plusieurs millions de m³. Les facteurs impliqués dans le développement de cette épidémie sont liés :

- Les chaleurs estivales qui ont sévi depuis 2015, et notamment celle de l'été 2018 qui ont permis une explosion des populations ;
- Les vents dispersés (tempête Eleanor notamment, dans le Grand-Est) qui ont permis d'exploiter et de sortir à temps des forêts. Les bois restés à terre ont servi de lieux de reproduction ;

Le printemps prochain sera une période très importante pour l'évolution des populations. Un printemps humide et froid limitera l'envol et la reproduction future alors qu'un printemps « normal », voire chaud et sec, permettra aux populations actuelles de continuer à se multiplier et d'attaquer de nouveaux sujets.

E DE LA FIN DE LA GUERRE MONDIALE 14 - 1918)

*novembre 2018 étaient cette année
en souvenirs. 100 ans déjà ...*

11h ont retenti ici et là...

*é à l'opération nationale lancée à
retentir la cloche "Marie Louise".*



on générale en France et en Allemagne

déclare la guerre à la France

ouvernement français quitte Paris et se réfugie à Bordeaux

aille de la Marne

utilisation des gaz par les Allemands, près d'Ypres, en Belgique

1916 : bataille de Verdun

de la bataille de la Somme

russe

uerre des Etats-Unis aux côtés des Alliés

l'offensive du chemin des Dames, qui sera un échec retentissant ; mutineries

allemande en Picardie, qui enfonce le front anglais

mbardé par un canon allemand de longue portée



Fils d'instituteur, Ferdinand Villard fait ses études classiques au lycée de Guéret, puis apprend la médecine à la faculté de Paris.

Interne des hôpitaux de Paris, en médecine et en chirurgie, il est chargé, en 1868, d'une mission en Orient : Grèce, Turquie, Syrie, Egypte. Pendant le siège de Paris, en 1870-1871, il est interne à l'hôpital de la Pitié, chirurgien au 160^e bataillon de la garde nationale, aide-major aux ambulances militaires du Jardin des Plantes dirigées par le professeur Broca.

Reçu docteur en médecine en 1872 avec une thèse très fouillée sur le haschisch, il s'établit à Guéret la même année. Il est nommé médecin des épidémies pour l'arrondissement en 1882.

S'intéressant de bonne heure à la vie publique, Ferdinand Villard avait déjà fait connaître sous l'Empire ses opinions républicaines.

Elu conseiller municipal de Guéret en 1874, il est adjoint au maire de la ville de 1877 à 1884, devient maire en 1886 et est constamment maintenu à ce poste. Il fait exécuter à Guéret d'importants travaux de voirie, de constructions, d'éclairage par la lumière électrique, acquisition de l'ancien hôtel du Clos et d'un pré adjacent pour les transformer en musée et jardin public.

En 1883, il est élu conseiller d'arrondissement du canton de Guéret. Conseiller général de Pontarion en 1891, réélu en 1895 et 1901 et est porté aux fonctions de président du conseil général de la Creuse en 1899. A ce dernier titre, au cours de la session d'août 1899, il prononce contre la politique nationaliste un discours dont l'assemblée départementale vote à l'unanimité l'affichage dans toutes les communes de la Creuse.

Candidat aux élections législatives de 1885 sur une liste républicaine, Ferdinand Villard se retire après le premier tour de scrutin pour assurer l'échec de la liste conservatrice.

Le 7 janvier 1894, au renouvellement triennal du Sénat, il est élu par 328 voix sur 642 votants et est réélu le 4 janvier 1903 par 331 voix sur 634 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, Ferdinand Villard s'occupe particulièrement, dans cette assemblée, des questions d'hygiène et de médecine publiques.

Il est nommé membre de plusieurs commissions chargées d'étudier les propositions de loi relatives à ces questions et se fait entendre à la tribune, à plusieurs reprises, pour défendre les intérêts généraux de son département.

Secrétaire du conseil central d'hygiène de la Creuse depuis 1898, il fait paraître nombre de publications médicales, scientifiques et historiques, notamment un rapport sur les maladies épidémiques observées dans le département de la Creuse (1892), qui lui vaut une médaille d'or de l'Académie de médecine. Un autre rapport sur l'hygiène des habitants de la Creuse et des émigrants creusois (1893) est honoré d'une médaille de vermeil du comité consultatif d'hygiène publique de France.

Il était officier de l'instruction publique, membre correspondant de la société anatomique de Paris, de la société de médecine légale de France, de la société médicale d'Athènes.



La Famille BORDE, du Bourg de Saint Christophe, a remis à Monsieur le Maire, le jour du repas de Noël de la commune, une plaque au nom de Ferdinand VILLARD (5/10/1842 - 08/07/1907).

Cette dernière a été posée sur la tombe de Ferdinand VILLARD, dans l'ancien cimetière de la commune.

Ferdinand Villard est né le 5 Octobre 1842 au village « Les Forges », commune de SAINT CHRISTOPHE, décédé le 8 Juillet 1907 à PARIS et inhumé dans l'ancien cimetière.

Il a été Maire de Guéret du 10 Octobre 1886 au 8 Juillet 1907.

- Conseiller Général de Pontarion en 1891,
- Président du Conseil Général en 1899,
- Sénateur de la Creuse du 7 Janvier 1894 jusqu'au 8 Janvier 1907

"La Consulte" était le bâtiment, situé en bordure de route allant à Savennes, où Ferdinand Villard, médecin, consultait ses patients. Ce site était à l'abandon depuis de nombreuses décennies.

Des chantiers de jeunes venus du monde entier (de 2003 à 2007) ont permis de réhabiliter, en partie, ce site. L'escalier menant à son cabinet, fait de belles marches en granit, était complètement recouvert de terre et de gravats divers.

Cette bâtisse avait la particularité d'être construite au dessus d'un lavoir et, attenant à celui-ci, un autre lavoir d'été. Ceux-ci ont été également réhabilités.



Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : l'augmentation annoncée compensée en partie par le passage à la Tarification Incitative

Le projet de Loi de Finances 2019 annonce une hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 2021 à 2025 et les tarifs pratiqués par les gestionnaires des unités de traitement des déchets s'envolent. Le passage à la Tarification Incitative devrait permettre d'amortir ces hausses douloureuses.

Une augmentation graduelle et conséquente de la TGAP

Le 24 septembre dernier, le projet de Loi de Finances pour 2019 a dévoilé les nouvelles hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement et à l'incinération des déchets.

Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage.

Ainsi, pour le site de Gournay (36) dont Evolis 23 est client, la TGAP « enfouissement » passerait de 17€ par tonne de déchets enfouie en 2019 à 30€ en 2021, jusqu'à atteindre un coût de 65€ en 2025 !

Une augmentation conséquente des prix d'entrée sur les installations

Avec la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Noth, Evolis 23 doit exporter, hors de son territoire, la totalité des déchets produits. Rien que pour les ordures ménagères, le prestataire privé accueillant les déchets a annoncé une hausse de 5€/t pour les prochaines années par rapport au tarif actuellement pratiqué.

Toutefois, même si cela ne compensera sûrement pas tous ces surcoûts, ces augmentations s'accompagneront en 2021 d'une baisse de la TVA pour les activités de recyclage et un allègement des charges des collectivités ayant instauré la Tarification Incitative.

Avec la Tarification Incitative, Evolis 23 a pris les devants

En se lançant dès 2018 dans la Tarification Incitative, Evolis 23 a souhaité anticiper ces augmentations, en incitant chacun de ses usagers à réduire sa quantité d'ordures ménagères et, par là même, le coût de traitement qui en résulte.

L'ADEME a constaté qu'en moyenne, suite à la mise en place d'une Tarification Incitative, la quantité d'ordures ménagères collectée est réduite de 41%, entraînant de fait, des répercussions positives importantes sur la facture des usagers.

Sur le territoire d'Evolis 23, en moyenne, 210 kg/hab /an de déchets résiduels sont encore envoyés en décharge alors qu'une bonne partie pourrait être orientée vers du **recyclage ou compostage** (14 % de la poubelle des ménages est, par exemple, constitué de déchets organiques compostables). Réduire nos déchets, c'est donc possible !

Et c'est d'autant plus indispensable que les perspectives tracées au plan national ou régional sont encore plus impactantes que pressenti !

NOTA :

Pour joindre le service
compétent, veuillez
téléphoner

à **EVOLIS 23 (ex SIERS)**
au **05.55.89.86.00.**

www.evolis23.fr

Caractérisation 2015
des OMR
sur le territoire
d'Evolis 23

Pour une poubelle de
210 kg



Tarifification Incitative : une année pour « se caler »

Le compte-à-rebours, lancé il y a plusieurs mois, arrive à son terme : le 7 janvier 2019, ce qui n'était qu'à l'état de projet deviendra réalité. En effet, la Tarifification Incitative (TI) fait son entrée dans votre quotidien, et celui d'Evolis 23, le syndicat qui gère la collecte et le traitement de vos déchets. Janvier 2019 marque ainsi le point de départ de la TI, pour une année dite « blanche », année de « réglage » pour vous usagers, mais aussi pour les équipes techniques de la collectivité.

La Tarifification Incitative est plus qu'un nouveau mode de financement de la gestion des déchets. C'est une opportunité pour moderniser et harmoniser le service qui vous est rendu quotidiennement. De nombreux changements de vos habitudes vont apparaître sur une courte période. Vous disposez déjà de vos bacs individuels** (ou de votre carte pour accéder à un contenant collectif à contrôle d'accès), vous avez été informés (ées) au travers une large campagne de porte-à-porte... **Et dans quelques jours, nous allons ensemble entrer en « période blanche »** : une année pour rôder les nouvelles habitudes à prendre de votre côté, une année pour rôder les aspects techniques à gérer du nôtre. Nous voilà ensemble, partis sur le chemin de la TI !

Qu'est-ce qu'une année blanche ?

Une année dite « blanche » est **une période de transition**, au cours de laquelle on n'applique pas un dispositif au réel. Comme diraient les enfants, « ça compte pour du beurre »... Un nouveau dispositif fait son apparition, et pour faciliter sa mise en place, on décide que sur une période précise, ce dispositif n'est en place qu'en partie. Pour la TI, le dispositif technique sera en fonctionnement (bacs individuels pucés, bacs ou colonnes avec contrôle d'accès, nouvelles tournées de collecte en benne traditionnelle ou à chargement latéral, comptabilisation du nombre de levées de bacs,...etc.), mais **la contribution demandée restera la TEOM classique comme les années précédentes.**

Pourquoi une année blanche ?

Les élus du syndicat ont choisi de phaser en deux temps le déploiement de la TI pour en faciliter la mise en place pour les habitants, mais aussi pour les équipes techniques d'Evolis 23.

Pour vous, usagers, c'est un moyen de maîtriser le volume de votre bac, de gérer la fréquence de présentation de vos déchets et, donc, du nombre de fois où il vous sera nécessaire de sortir votre bac. A terme, **l'année blanche vous servira à caler vos sorties de bac en fonction de vos besoins réels, et, donc, de maîtriser votre future contribution au service de collecte et de traitement des déchets.**

Pour nous, Evolis 23, c'est un moyen de rôder les nouveaux équipements (bennes latérales, bacs pucés, bacs et colonnes à contrôle d'accès, etc.) et les outils informatiques (géolocalisation et informatique embarquée dans les bennes, base de données usagers,...etc.), ainsi que de tester les tournées de collecte imaginées et les nouvelles organisations des équipes, avec pour seul objectif, de rendre un service de qualité. A terme, **l'année blanche nous servira à caler notre fonctionnement et nos outils, et, donc, à caler le nouveau service rendu, en matière de collecte et de traitement des déchets.**

Ensemble...

Usagers et collectivité, nous sommes face à un défi à relever : **passer à un nouveau fonctionnement en acceptant les confusions, de part et d'autre.** Le syndicat est à même de comprendre les défauts ou problèmes de présentation de bacs, du côté des usagers. Et nous espérons que vous, usagers, serez tolérants face aux petits ajustements de mise en route, du côté d'Evolis 23.

En savoir +

Contactez le Service Relation Usagers par mail : relationusagers@evolis23.fr, ou sur la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

*** pour celles et ceux qui peuvent les stocker chez eux. Pour les autres, vous devrez soit présenter vos déchets en bacs individuels sur des points de présentation, soit dans des bacs ou colonnes collectifs.*

